

A travers le monde

Vingt ans de travaux forcés à Mme Skobline

Le Tribunal de Paris a rendu sa sentence mercredi soir dans le procès de Mme Skobline, de son nom de danseuse Plewitzkaïa, accusée de complicité dans l'enlèvement du général russe Miller. L'accusée a été condamnée à 20 ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour. Le jury a répondu par coupable à toutes les questions.

L'Italie poursuit avec hâte ses armements

Le communiqué publié mercredi à l'issue du Conseil des ministres à Rome annonce qu'à l'occasion de la discussion du budget pour le développement ultérieur et l'accélération des armements (nécessité indispensable étant donné la situation), 10 milliards de liras ont été affectés aux forces armées.

Le conseil des ministres a approuvé les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1939-1940. Le total des dépenses s'élève à 29 milliards 316 millions de liras ; les recettes se montent à 24 milliards 561 millions de liras. Le déficit prévu est donc de 4 milliards 755 millions de liras. Les augmentations constatées concernent les budgets des travaux publics, des communications, de la marine marchande, de l'agriculture et des corporations. Le budget des chemins de fer est équilibré.

Dans l'ensemble financier ainsi approuvé, les dépenses concernant les ministères de la guerre, de la marine et de l'aviation atteignent 8 milliards 774 millions 600.000 liras, soit une augmentation par rapport aux prévisions budgétaires de 1938-1939 de 2 milliards 475 millions 700.000 liras, première tranche des 10 milliards affectés aux forces armées.

Le gouvernement a ordonné que tous les propriétaires et hôteliers, ainsi que toutes les agences de voyages et de transports et les organisations de premier secours en cas d'accident veillent à ce que les employés soient munis de masques contre les gaz. La même prescription s'applique également à tous les avocats, médecins et ingénieurs et à toutes les personnes qui ont été instruites en vue de la défense antiaérienne passive. Les personnes ainsi désignées doivent se procurer des masques d'ici au 31 décembre. Les contrevenants seront punissables.

Le Reich et les israéliites

Un communiqué du ministère des finances du Reich précise qu'exceptionnellement la contribution d'un milliard de marks imposée aux juifs al-

De tout un peu...

Le « stratosphère-express »

Un avion nouveau sera essayé dès le début de 1939 en Angleterre. Il s'agit d'un avion de la maison Short Brothers, destiné au service Southampton-New-York. Il réduira la durée de ce parcours à 12 heures, volant à une vitesse de 580 km. à l'heure. Il est prévu pour 18 passagers ; il comprend une cabine étanche, permettant les vols à grande altitude. Le service régulier commencera en 1940 et en 1941 sera ouvert toute l'année aux passagers.

L'étoile de M. Troyat

M. Henri Troyat, lauréat du Prix Goncourt de cette année, Russe d'origine, a quitté son pays à l'âge de 7 ans. Sa famille s'enfuit de Moscou dans un wagon à bestiaux garni de paille. Les es-sieux étaient mal graissés et chauffaient. Des étincelles jaillirent et mirent le feu à la paille.

Il n'y avait pas de signal d'alarme, bien entendu. Dans le wagon en feu des paysans s'étaient mis à genoux et priaient à haute voix. Le futur romancier avait au cou un petit sifflet que sa mère affolée saisit pour se mettre à siffler éperduement. Mais le train ne s'arrêtait pas, et le wagon brûlait toujours. Enfin, on entra dans une gare.

Vingt ans avant le Prix Goncourt, le destin protégeait déjà M. Henri Troyat.

Immeubles peut être acquittée sous forme de titres et d'immeubles. Les immeubles ne seront acceptés en paiement de la première échéance partielle du milieu de décembre que si l'intéressé ne peut pas payer au comptant et s'il ne possède pas de titres. La valeur des immeubles sera déterminée par le président supérieur des finances compétent au taux correspondant « à la valeur actuelle ». Ne seront pas acceptés les immeubles appartenant à plusieurs propriétaires, à moins que tous cèdent au Reich leur part, les immeubles trop obérés de charges, et ceux dont la valeur, défalcation faite des charges et des frais, dépassera le montant de la contribution.

EMASCULES ?

Dans son dernier numéro, le « Sturmer » demande que tous les juifs qui se rendent coupables du crime de la « Rassenschande » avec une femme aryenne ne soient pas seulement punis de prison mais immédiatement émasculés.

Il est exclu, ajoute ce journal nazi, que les juifs s'améliorent ; il faut cependant les empêcher de nuire. La seule mesure dont on peut attendre un résultat probant est donc la castration de ceux qui souillent la race aryenne.

Désir d'expansion et natalité

Le Japon est surpeuplé, et c'est une des raisons de son désir d'expansion. Malgré cela, le gouvernement vient de faire afficher partout des pancartes portant le slogan « plus encore de plus beaux bébés ». La presse est priée de travailler aussi à cette propagande, dont on escompte qu'elle donnera une augmentation de naissances d'un million d'enfants par année. De nombreux médecins et des stations sanitaires sont à la disposition gratuite des femmes enceintes.

Le raison de cette politique est qu'il faudra « peupler » la Chine. A l'école, on nous apprendrait qu'il y a 400 millions de Chinois...

Soldats de plomb

Un professeur d'histoire de l'université de Berlin travaille depuis plusieurs années, avec ses nombreux élèves, à une vaste entreprise.

Il s'agit de peindre des milliers de soldats de plomb, de les revêtir des uniformes et des armes des différentes époques, et ainsi de constituer un musée où seront exposées toutes les grandes batailles de l'histoire. Chaque personnage est l'objet d'études spéciales auxquelles collaborent un historien expert, un artiste décorateur et un peintre de Dresde.

Jusqu'ici, l'équipe est parvenue aux batailles de la guerre de Trente ans, et elle a employé plus de 50.000 soldats et de 8000 chevaux.

Interrogé par un journaliste berlinois, le professeur a déclaré : « Mes élèves termineront cette tâche dans quarante ans si, du moins, entre temps l'humanité reste en paix et ne nous oblige pas à un supplément de travail. »

Tout à la fois

Un ouvrier italien aurait construit un appareil qui, étant branché sur un réveil-matin, déclenche, à l'heure voulue, l'éclairage de la chambre, met en action le percolateur à café, le chauffage de l'eau pour la barbe et pour le bain. Ce merveilleux appareil ne coûterait pas plus de deux lires. Le bon marché d'un si précieux auxiliaire nous laisse rêveur et même un peu sceptique.

Avion et canard sauvage

Un avion militaire allemand a failli s'écraser au sol par suite d'une rencontre imprévue. Il heurta dans une croisière à faible altitude un canard sauvage qui brisa la cabine de verre du pilote et le heurta si violemment à la tête que celui-ci fut immédiatement dans l'incapacité de continuer son vol. L'observateur, heureusement, pouvait piloter, et il amena son appareil à bon port.

Riposte à l'Italie

M. Henry Coutant, président des Angevins de Paris, adresse à ses compatriotes le spirituel appel que voici :

« Angevins !

L'heure est aux revendications territoriales ! A irrédentisme irrédentisme et demi ! L'Italie émet des prétentions insoutenables sur la Corse et la Tunisie.

En face de cette menace, proclamons nos droits indiscutables sur les parties du sol italien où la domination de l'Anjou s'est, à maintes reprises, au cours des siècles, nettement affirmée :

1) La province de Mantoue, où les Andegraves — aujourd'hui les Angevins — à la faveur d'une invasion des Celtes, nos aïeux, au troisième siècle avant Jésus-Christ, fondèrent notamment la ville d'Andes, patrie de Virgile ;

2) Naples, avec le mont Pausilippe, où fut enterré le chancre des Géorgiques, et la Sicile, qui, au XV^e siècle, constituait le royaume du « bon roi René d'Anjou », héritier de son frère Louis III et de Jeanne II de Duras. »

Pour guérir la lèpre

Un médecin brésilien, le professeur Ribeiro, a déclaré au cours d'une conférence sur la lèpre et son traitement, qu'il avait découvert, en Amérique du Sud, une sorte de châtaigne particulière. On peut extraire de sa graine un produit qui lui a donné des résultats excellents dans le traitement de la lèpre. Le produit fut essayé sur des animaux d'abord, puis sur des hommes ; il est maintenant lancé dans le commerce sous le nom de « Alfon ».

BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL ! ! !

Telle est la sensation après avoir consommé un « DIABLERETS », apéritif SAIN, obtenu par macération de plantes et racines uniquement.

Hôtel du Simplon — Vernayaz
TOUS LES JOURS : Escargots à la Bourguignonne, Croûtes aux chanterelles, Fondues, Tranches au fromage - Vins de 1^{er} choix. J. Keel.

Lun Cocktail
L'APÉRITIF RENOMMÉ

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION
École LEMANIA
LAUSANNE

25 professeurs
méthode approuvée
programmes individuels
gain de temps

Usego

Bonne marchandise bon marché !

Café rôti

Mélange Brésil caracoli
paq. 500 gr. **1.20**

Mélange Brésil fève plate
paq. 500 gr. **1.10**

Cornettes supérieures,
moyennes, paquet 1 kg. . . **-.55/-.60**

Spaghettis supérieurs,
mi-longs, paquet 1 kg. . . **-.55/-.60**

Graisse de coco
plaque 500 gr. **-.75**
2 plaques **1.45**

Graisse beurrée, 10% de beurre
plaque 500 gr. **-.95**
2 plaques **1.85**

Graisse comestible jaune or
plaque 500 gr. **-.80**
2 plaques **1.55**

Conserves de viande
Corned-Beef, boîte env. 430 gr. **-.90**
Pâté de viande hâchée, bte 250 gr. **-.50**

Savon de Marseille blanc, 72%
Morceaux 350 gr. 5 morceaux **1.10**
2 morceaux **-.45**

Les prix ci-dessus sont nets (sans escompte).

GNAGIS
frais ou salés (museaux, oreilles, pieds, queues de porcs fr. -.50 le 1/2 kg.

Saucisses de ménage
porc et bœuf, cuites fr. 1.25 le 1/2 kg.

Jambonneaux frais, bien viandés, fr. -.65 le 1/2 kg.

Tétines fumées
fr. -.35 le 1/2 kg.

Ragoût de mouton
frais, fr. -.90 le 1/2 kg.

Service soigné contre remb. Port en plus. Se recommande Boucherie-Charcuterie Suter, Montreux

PRÊTS
sans caution, avantageux, discrets, à fonctionnaire, employé à traitement fixe, personne solvable. Rembours 12 à 24 mois. Références en Valais. Va sur place. Timbre-réponse.
Banque de Prêts, Paix 4, Lausanne.

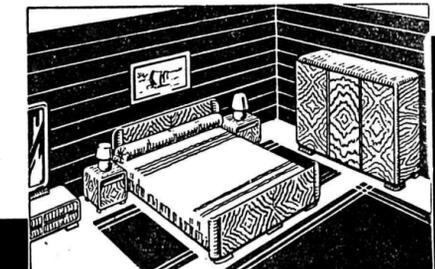
Buanderies Potagers garnis Calorifères
EN TOUS GENRES
Tuyaux de fumée

Pfefferlé & C^{ie} Sion



LES MEUBLES DE BON GOUT
à des prix et conditions avantageux, chez

A. GERTSCHEN FILS
Fabrique de Meubles NATERS-BRIGUE



Scierie-Parqueterie V^e Alter & Fils
Champsec-Bagnes, tél. 6
vous livre toujours aux meilleures conditions :
Lames à plancher, lambris à baguettes, 1^{er}, 2^{me} et 3^{me} ch.-ix, matriers pour chatelets, rabotés et chanfreinés, lambourde, gorges, cordons et liteaux (depuis 200 m² livrai-on franco)
Valaisans, favorisez l'industrie du pays ! Veuillez consulter nos prix
Installation d'un séchoir moderne

Boucherie Oscar Neuenschwander S.A.
Av. du Mail 17, Genève, tél. 4.19.94
expédie contre remboursement à partir de 2 kg. 500

Canard ou coin sans os **2.20** le kg.
Cuissot ou derrière bœuf entiers, de **1.70 à 1.80** le kg.
Viande désossée pour charcuterie **1.70** le kg.
Graisse de rognons de bœuf **1.--** le kg.
Se recommande.

Un bon Vin

pour les fêtes

Rouge montagne Italien. Rouge montagne espagnol. Corato Castel del Monte Piemontese rouge Barbera extra. Chianti (le roi des chianti) Chianti Comporini. Riesling hongrois blanc. Marocain blanc.
Malaga à partir de fr. 1.50 le litre.
Vermouth à partir de fr. 1.50 le litre.
Spécialité de vins fins français et italiens

On prend à domicile à Martigny-Ville et Bourg des bouteilles vides et se charge du lavage et de l'étiquetage gratuits. — Vins garantis de meilleure qualité Un essai vous convaincra. — Se recommande :
Fr. Guareschi
Tél. 6.13.15, vins **MARTIGNY-GARE**
Représentant : M. M. Gaillard, Riddes.

Lorsque la santé laisse à désirer, **OVOMALTINE** est la plus appréciée des étrennes!



Boîtes - étrennes à 2 fr. et 3 fr. 60. En vente partout. Dr A. Wander S.A. Berne B.353

Sommes preneurs, chaque semaine 2 jeunes moutons (PAS GRAS)
Faire offre : Boucherie O. Neuenschwander S.A. Avenue du Mail 17, Genève



Eugène Tissot, Monthey

Téléphone 61.93 — En face de l'église

POUR LES FÊTES de fin d'année beau choix en orfèvrerie, bijouterie, montres et pendules des premières marques, ainsi qu'un grand choix de lunettes. Seul dépositaire pour la région de la MONTRE



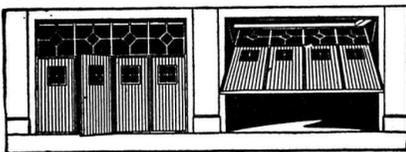
Banque Populaire Valaisanne Sion

CAPITAL ET RÉSERVES
FRANCS 1.000.000.—

Obligations à terme **Carnets d'Épargne** DÉPÔTS depuis Fr. 5.—
AUX MEILLEURES CONDITIONS

Portes basculantes

perfectionnées, sans rails au plafond, avec arrêt de sûreté automatique pour garages, usines, entrepôts, etc. Manœuvre très légère.



ATELIERS DE CONSTRUCTIONS

Andréoli Frères, Sion

Téléphone 2.12.76

Démonstration et devis gratuits sur demande

SERVICES INDUSTRIELS de la Commune de Sion

Pour vos achats de fin d'année, adressez-vous à nos magasins, où vous trouverez :

Cuisinières électriques et à gaz

Lustrerie en tous genres

Coke de Gaz de qualité supérieure

● PRIX MODÉRÉS

● LA DIRECTION.



SKIEURS !

Pour vos achats, adressez-vous en toute confiance à la Maison

Pfefferlé & C^{ie}, Sion

Tél. 2.10.21. Grand choix en skis, fixations, peaux de phoques, etc. Atelier spécialement installé pour la pose de tous les modèles d'arêtes.

Pour vos Cadeaux

adressez-vous en toute confiance aux

Services Industriels de Sierre

vous y trouverez des objets utiles et agréables : cafetières, théières, cuisinières, coussins électriques, aspirateurs, etc., ...et vous ferez des heureux.

Sierre, tél. 5.10.56

Montana, tél. 45

Faites vos achats de Noël dans le Pays



Feuilleton du «Confédéré», No 11

MAGALI

Le Prisonnier de Béregère

Béregère reposa le portrait. La présence inattendue du jeune homme sous ce toit où elle demeurait la troublait quelque peu.

Tandis que, dans l'âtre, le feu mourait doucement, au milieu d'une apothéose de couleurs, en exhalant sa chaleur dernière comme s'il eût rendu l'âme, la jeune fille réfléchissait. Comment Mlle de Rovel n'avait-elle pas pensé à la prévenir de la possible arrivée de son neveu ?

Et, tout à coup, elle eut peine à retenir une exclamation. L'explication venait de s'imposer à elle avec la clarté d'une brusque évidence.

Parbleu ! Mlle Edwige n'en savait rien, et pour cause ! Depuis quinze jours, tout son courrier l'attendait sur la table de sa chambre.

— Pas de lettres, pas de journaux, aucune com-

munication d'aucune sorte, susceptible de troubler votre convalescence ! avait recommandé le médecin qui la soignait.

Or, Mlle Edwige n'avait-elle pas déclaré à Béregère :

— Tu prendras connaissance du courrier qui te paraîtra avoir quelque urgence. Pour le reste, cela peut attendre mon retour.

Et maintenant, Béregère se souvenait. Il y avait, là-haut, une lettre de Paris, une lettre à quoi elle n'avait pas prêté attention lorsque cette dernière était arrivée une semaine plus tôt. Pourtant, en y réfléchissant, elle eût dû être alertée. Mlle de Rovel recevait fort rarement, pour ne pas dire jamais, du courrier de Paris.

Résolue à en avoir le cœur net, elle gravit l'escalier, tout doucement pour ne pas troubler l'hôte que le vieux toit de Rovel abritait si inopinément. Heureusement, la chambre à donner était tout au bout du couloir et celle de la jeune fille du côté opposé, près de l'appartement de Mlle de Rovel. Béregère put donc gagner son quartier sans faire de bruit.

Avant d'entrer chez elle, elle passa chez Mlle Edwige. La lettre de Paris était bien là, sur la table, mêlée à quelques prospectus, à des cartes de visite, aux factures. Elle était là, dans son enveloppe qu'une lourde écriture arpentait de ses jambages éner-

giques. Béregère balança un instant si elle la décachetterait. Était-ce bien nécessaire ?

— Ouvrez le courrier qui te paraîtra avoir quelque urgence...

Si cette missive se rapportait à la présence au château de Jean-Claude Hamelin, nul doute que l'urgence ne s'imposât.

— Tant pis ! je l'ouvre ! décida Béregère en secouant ses boucles.

Elle alla tout droit à la signature et exhala un soupir de satisfaction : Frédéric Hamelin... Elle n'avait pas fait fausse route !

D'un air appliqué, elle déchiffra le grimoire qui n'était pas toujours commode à comprendre.

« Je suppose, disait en substance le « papa Hamelin », que vous ferez, ma chère tante, droit à ma requête puisqu'il s'agit du fils de cette pauvre Isabelle à qui, j'aime à le croire, vous avez conservé votre affectueux souvenir. Ne revenons pas sur le passé et sur les griefs qui nous ont tenus, vous et moi, éloignés l'un de l'autre comme deux roquets qui se boudent. »

Ici, Béregère se prit à sourire en évoquant la grimace que ne manquerait pas d'arracher aux susceptibilités de Mlle Edwige, cette peu flatteuse comparaison.

« Aussi bien, il s'agit de Jean-Claude. Plût au Ciel

que j'eusse accepté votre collaboration pour l'éducation de mon fils, qui s'avère déplorablement insuffisante ! Le bougre, — pardonnez-moi cette expression militaire, vous savez que j'ai toujours eu une certaine rudesse de langage — est en train de mal tourner, en tout cas de tourner autrement qu'il ne faudrait.

Tout « dessalé » qu'il se croit — puisque c'est là l'expression de nos jeunes gens d'aujourd'hui et je vous en demande pardon pour eux — il se laisse circonvenir par une bande de parasites que sa générosité naturelle — générosité alimentée naturellement par les coffres du papa — rassemble autour de lui comme un vol de frelons... D'autre part, il y a les femmes... Les femmes sont dangereuses à Paris pour un garçon qui se targue de les dédaigner.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vous enverrai Jean-Claude, sous le prétexte de faire votre connaissance et de passer au pays où vécut sa mère quelques semaines de calme, dont il a grand besoin. Il se trouve justement que je suis en relations d'affaires avec un de vos voisins et compatriotes : M. d'Etchebarne. Le baron a, si j'en crois les on-dit, une fille fort jolie qui serait pour Jean-Claude un excellent parti. Je vous sais capable de mener à bien une mission aussi délicate qui veut du doigté et du sentiment. Je vous confie donc l'avenir de Jean-Claude, qui ne saurait être en meilleures mains. »

Frédéric HAMELIN. (à suivre)

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à Martigny, les lundi, mercredi et vendredi

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an Fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 12.50
COMPTES DE CHÈQUES POSTAUX 11 c 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

ETRANGER : Un an Fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.031
ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, ANNONCES
MARTIGNY 61.031
PUBLICITAS S. A., SION 236

Annonces (le mm. ligne ou son espace) CANTON : 8 ct.; SUISSE : 10 ct.; ETRANGER : 10 ct.
Réclames (le mm.) CANTON : 20 ct.; SUISSE : 30 ct.; ETRANGER : 30 ct.

AVIS MORTUAIRES
(2 colonnes) : 20 ct.



Compte de chèques postaux
11 c 485, Sion

Régie des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

La nouvelle loi sur les finances

Le Grand Conseil reprendra le 23 janvier prochain la session interrompue en novembre ; il siègera de nouveau — espérons que ce sera enfin la dernière fois ! — dans le hall de gymnastique qui reçoit nos députés depuis bientôt 6 ans.

Le principal objet à l'ordre du jour sera le projet sur les finances élaboré par M. le conseiller d'Etat de Chastonay.

Félicitons tout d'abord ce jeune magistrat de s'être attelé à cette besogne ingrate mais nécessaire.

« A fin 1937, le passif du bilan du canton était de 46 millions ; l'excédent à amortir est de 21 millions 430.000 fr., et cela à la demande des experts en 40 ans.

Le projet présente les innovations suivantes : unification de la fiscalité cantonale et communale ; défalcation des dettes aussi bien à la commune qu'au canton. Les bases de l'impôt demeurent la fortune et le revenu.

En ce qui concerne la première, il sera désormais tenu compte des machines, matériel, stocks, tableaux, collections et du mobilier de ménage dépassant une valeur de 5000 fr. Cette dernière disposition est trop lourde (pensons, par exemple, à un officier qui devra assurer son équipement pour 1500 francs déjà !). Ce poste devrait être porté à 10.000 francs.

Sont exonérés de l'impôt sur la fortune, 1000 francs pour les célibataires dont la fortune ne dépasse pas 3000 fr. ; 2000 fr. pour les mariés ou veufs dont la fortune imposable est inférieure à 5000 fr. ; pour les veuves et chacun de leurs enfants âgés de moins de 18 ans, pour les orphelins de moins de 18 ans et pour les invalides, 2000 fr. sur la fortune imposable de chacun d'eux ne dépassant pas 10.000 francs.

Il sera déduit du revenu imposable du contribuable marié 300 fr. pour lui, 200 fr. pour l'épouse, 400 fr. par enfant de moins de 18 ans, pour autant que ce revenu est inférieur à 3000 fr. Si le revenu atteint jusqu'à 5999 francs, ces défalcatons sont réduites de moitié, et s'il va jusqu'à 11.999 fr., des 3/4.

Le taux varie de 1 à 10 pour mille.

Les ouvriers d'usine payent 1 % de leur salaire, après défalcation des sommes indiquées ci-dessus.

Les personnes à traitement fixe bénéficient d'une exonération de 10 % de leur salaire jusqu'à un maximum de 500 fr.

Signalons un nouvel impôt : la taxe d'assistance de 5 fr. due par toute personne majeure des deux sexes domiciliée dans le canton.

Toutefois, les personnes vivant en ménage commun n'en payeront qu'une seule.

Nous examinerons ultérieurement la situation faite aux personnes morales.

Nous ignorons bien entendu l'attitude qu'adoptera le parti radical ; tout dépendra d'une part du résultat des délibérations du Grand Conseil, et aussi d'une question, que nous dirons être de principe.

En effet, les dernières élections cantonales se sont faites en promettant au peuple de rétablir l'équilibre financier sans augmenter les impôts.

Il faudra donc, sous peine de faillir à cette promesse, déterminer tout d'abord si le projet soumis répartit d'une manière équitable les charges fiscales ou s'il les augmente.

Et puis, il nous sera permis d'attirer l'attention des députés sur le chiffre 5 de l'article 16 de la loi qui exonère de l'impôt : *L'Evêché, le Chapitre, les paroisses, les fondations et associations ecclésiastiques et les Ordres religieux, pour les avoirs des fabriques d'églises, les édifices destinés au culte, la résidence épiscopale, les presbytères et les bâtiments improductifs ; les bénéfices paroissiaux pour la fortune dont le produit est affecté à l'entretien des desservants de paroisses.*

Il s'agira de mettre les points sur les i pour éviter, par la suite, des interprétations fantaisistes. Nous relèverons deux points : est-il normal qu'une association ecclésiastique qui dispose d'immeubles luxueux, dans lesquels sont installés des

Notes historiques

(Correspondance particulière)

L'appétit vient en mangeant. Nos estimables voisins de la péninsule sont en train de manifester une redoutable boulimie, en réclamant la Corse, la Tunisie, la Savoie, Nice, qu'en sais-je ? En France, ces rodomontades n'ont pas été prises tout à fait au tragique, bien que la convoitise du bien d'autrui puisse porter à des actes graves et même irréparables. Les étudiants français ont monté à ce propos quelques joyeuses farces. Celle du bachelier qui haranguait la foule, ces derniers jours, au Quartier Latin, à Paris, ne manquait pas de bonne humeur. « Nous voulons le Piémont, que nous avons annexé en 1796, criait-il en substance, Naples à cause de ses guitares et Venise... à cause des voyages de noces... Venise, c'est là notre grand souci et notre revendication essentielle. Tout le monde parle de la dénatalité française. Et comment en serait-il autrement, puisque le voyage de nocces rituel à Venise est devenu inaccessible aux jeunes Français et Françaises, par suite du change et des formalités ? Rattachons Venise à la France et la question sera résolue... »

Ainsi criait le jeune homme, à demi juché sur la statue d'Auguste Comte, étonné, cependant que d'autres groupes plus sérieux arboraient de grandes pancartes avec ces mots : « La Corse est française et restera française ! »

Cette île a passé par des vicissitudes diverses. D'abord colonie carthaginoise, elle fut conquise par les Romains qui y eurent à réprimer plusieurs insurrections. Il fallut la main de fer de trois ou quatre consuls pour la pacifier. Et le dernier d'entre eux, vers 160 avant J.-C., définitivement vainqueur des Corses, se vit honorer par une décision spéciale du Sénat qui décréta même des actions de grâce aux dieux du Capitole. En apprenant les honneurs dont il était l'objet, ce consul — si vous voulez son nom, il s'appelait Marcus Junentius Thelma, — mourut de joie !

Les Barbares s'abattirent dans la suite sur la Corse, qui passa de mains en mains, abondamment pillée et ravagée par des maîtres éphémères. Enfin, Charlemagne vint, qui la conquiert et ne réussit pas à la garder longtemps. Les Maures d'Espagne s'en emparèrent, mais en furent chassés par le fils de Charlemagne et l'occupation carolingienne dura près d'un siècle. Ici, attention. Le Reich pourrait se croire en droit de revendiquer également la Corse, car, vers 975, l'île passa sous la domination d'Otton II, fils d'Otton le Grand, roi des Germains et empereur d'Allemagne.

Pendant la domination pisane, soit vers 1090, nous trouvons les Corses bel et bien sujets du Saint-Siège, et administrés par un légat apostolique, pour le spirituel et le temporel. Et c'est Boniface VIII qui céda l'île au roi Jacques d'Aragon en 1296.

Dans la suite, et après toutes sortes de troubles, elle passa sous la domination génoise. Mais en ces temps-là, Gênes était elle-même sous la domination française, et c'est le gouverneur français de Gênes qui fit administrer l'île par un des siens, honoré au surplus du titre de comte de Corse par le roi de France Charles VI.

Vers le XV^e siècle, la Corse est inféodée à la Compagnie de Saint-Georges, puissante association commerciale qui la garda longtemps. Les Français la reconquirent... avec l'aide de la flotte turque, en 1553, et la gardèrent quelque temps, malgré les efforts de Charles-Quint pour la reprendre. La paix de Cateau-Cambrésis la rendit aux Génois, qui eurent à réprimer dans la suite une grave insurrection. Gênes manquait de sol-

magasins ou qui exploite dans les dits immeubles une industrie ou un commerce, soit exonérés de l'impôt sous prétexte qu'elle ne paie pas son personnel ?

Est-il équitable, d'autre part, qu'une paroisse ayant des revenus importants soit dispensée de l'impôt, sous prétexte qu'elle attribue à ses desservants des revenus, en espèce et en nature, qui sont très importants ?

Quoi qu'il en soit, pour faire adopter la nouvelle loi, même si tous les partis se mettent d'accord, il faudra au préalable regagner la confiance des contribuables.

Les abus actuels, les interprétations tortueuses doivent disparaître sous peine de voir, comme cela a été le cas il y a quelques jours à Lausanne, les électeurs voter « non » pour marquer qu'ils entendent contraindre l'Etat à des économies.

Mr.

Le Dr Ernest Wetter le nouveau conseiller fédéral

Le Dr Ernest Wetter, né de parents modestes le 27 août 1877 à Winterthur, sa commune d'origine. Jeune homme, il suivit l'Ecole normale de Küssnacht, où maîtres et camarades prindrent à l'élève extraordinairement doué une brillante carrière. Après obtention du diplôme de maître secondaire et quelques années de pratique à Uster et Winterthur, le jeune Wetter reprit la place de l'élève et étudia les sciences économiques aux universités de Zurich, Paris et Londres.

Muni d'un pareil bagage intellectuel, le nouveau docteur, qui ne cessait d'ailleurs de compléter ses connaissances, monta de quelques échelons dans la carrière de l'enseignement et fut nommé professeur au collège cantonal et privat-docent à l'Université de Zurich.

Un certain nombre de publications sur des questions bancaires attirèrent l'attention des milieux financiers et économiques sur le professeur zurichois. En 1920, il entra au Département fédéral de l'économie publique comme secrétaire général de M. le conseiller fédéral Schulthess. Deux ans plus tard, M. Wetter se vit confier la direction de la division du commerce. La grande crise d'après-guerre avec les mesures de protection contre les importations tomba sur cette époque. Le Dr Wetter prit une part active à l'élaboration du nouveau tarif douanier. En 1924, l'Union suisse du commerce et de l'industrie fit appel aux services de M. Wetter pour lui confier la direction du Vorort.

Grâce à ses connaissances, à son habileté, à sa sagesse, le Dr Wetter s'est signalé à ce poste comme un homme conciliant, mais sachant toujours sauvegarder les intérêts économiques du pays. Il a rendu au pays et à l'économie des services signalés comme négociateur de traités avec l'étranger. On aurait tort de croire que le Dr Wetter ne représente que des intérêts unilatéraux. Le pays a besoin d'une force aussi précieuse que celle-ci. M. Wetter sera un brillant ministre de l'économie publique, mais sera aussi, comme ministre des finances « the right man in the right place ».

Le Dr Wetter, après avoir quitté l'administration fédérale, fut nommé député en 1926 et conseiller national en 1929. Il préside actuellement la commission chargée d'examiner le programme de création d'occasions de travail.

Nous sommes persuadés que l'Assemblée fédérale, en élisant M. Wetter au Conseil fédéral, a fait un choix qui sera tout à l'avantage du pays, de l'économie et de tous ceux qui en dépendent.

En passant...

L'homme au parapluie

La folle ambition de l'Allemagne et de l'Italie a eu pour effet de transformer le mariage de raison de la France et de l'Angleterre en un mariage d'amour.

Devant le danger commun, ces deux pays ont trouvé de nouvelles raisons de s'estimer et de se rapprocher.

Désormais le sort de l'un sera intimement lié à celui de l'autre et cet accord basé sur l'intelligence et le cœur vaudra bien ceux que commande uniquement la diplomatie.

C'est ce que M. Neville Chamberlain a fait ressortir dans le noble et grand discours qu'il a prononcé au dîner de l'Association de la Presse étrangère, à Londres, et qui eut, à travers le monde, un retentissement prolongé.

« Nos relations avec la France, a-t-il déclaré, sont si étroites qu'elles dépassent de beaucoup de simples obligations juridiques, puisqu'elles sont fondées sur l'identité de nos intérêts. »

Cet avertissement tombe au moment où l'Italie porte à la Corse, à la Tunisie, à Nice, à la Savoie, une sympathie insolite.

Il faut espérer qu'elle appréciera à sa juste valeur cette petite mise au point à laquelle les derniers événements donnent un accent de criante actualité.

Pour conquérir une parcelle du territoire français, ce n'est pas un pays que le Duce aurait à combattre, mais deux et ce détail, n'est-ce pas ? revêt tout de même une certaine importance.

A l'axe Rome-Berlin on oppose ainsi un axe Rome-Paris d'une solidité de fer.

Par ailleurs, M. Chamberlain a exprimé une fois de plus son loyal, son ardent désir de sauver la civilisation.

Eviter la guerre.

C'est à cela que s'est résumée au cours de ces mois douloureux son action sur le plan international.

Il la poursuivra jusqu'au bout avec le sentiment qu'il répond au désir de tous les peuples.

On aurait tort de s'imaginer cependant que M. Chamberlain va rééditer les erreurs de Briand en prêchant le désarmement dans son propre pays alors que partout ailleurs on construit des canons.

L'Angleterre, elle aussi, se tiendra prête à toute éventualité.

Cette attitude apparaît non seulement légitime, mais obligatoire.

Le seul langage, hélas ! que comprenne encore l'Allemagne est celui de la force.

Il faut bien que les nations s'apprennent !

L'œuvre esquissée à Munich, M. Chamberlain tient à la poursuivre, à travers les périls de l'époque et les incertitudes.

Il s'agit de rechercher les points de contact entre les nations d'Europe au lieu de s'ingénier à souligner leurs divergences.

Quand le résultat définitif sera obtenu, peut-être alors pourra-t-on rejeter les armes !

M. Chamberlain, que d'aucune qualification d'utopiste, a fort bien montré néanmoins les succès que cette politique a déjà remportés :

Accords avec l'Eire, avec l'Italie, puis l'accord de Munich suivi de la déclaration anglo-allemande, l'accord commercial anglo-américain et la déclaration franco-allemande.

« Ces réalisations, a constaté M. Chamberlain, appellent la satisfaction plutôt que le pessimisme. »

Pourquoi cette volonté de paix dont l'humanité tout entière est animée aura-t-elle moins de poids sur les arrêts du destin que cette folie de destruction qui est contraire à notre instinct ?

Il faut garder confiance en M. Chamberlain qui ne veut pas désespérer de la sagesse humaine et qui s'applique avec tant de constance et de cranerie à sauver le monde de lui-même.

Un instant découragé, quand Hitler se montra intransigeant, avant l'accord de Munich, M. Chamberlain s'est repris depuis à espérer des jours meilleurs pour l'Europe et il a montré d'autant plus de fermeté dans son action qu'il avait eu plus à redouter des échecs.

Pour avoir entrevu la catastrophe, M. Chamberlain est prêt à tout pour l'éviter.

Par ces temps d'orage, il n'est pas mauvais de pouvoir s'abriter sous le démocratique parapluie de cet homme à la fois généreux et courtois...

A. M.

L'élection de M. Wetter

L'Assemblée fédérale s'est réunie jeudi matin à 8 h. 30, à Berne, sous la présidence de M. H. Vallotton (rad. vaudois), président du Conseil national. Presque tous les fauteuils sont occupés : en effet, sur les 231 membres que compte l'Assemblée fédérale, 223 sont présents. Les tribunes publiques sont bondées. La tribune diplomatique est également garnie.

La séance est ouverte par la lecture de la lettre par laquelle M. Meyer, conseiller fédéral, demande à l'Assemblée fédérale d'accepter sa démission.

Le président remercie M. Meyer au nom de l'Assemblée fédérale et du pays ; il rappelle les grandes lignes de sa carrière et, notamment, le jour le plus douloureux de celle-ci qui fut celui de la dévaluation. « Nous saluons en vous, M. le conseiller, un magistrat intègre dont la science et la conscience ont été constamment au service du pays. Le pays vous remercie et fait des vœux pour votre retraite. » (Applaudissements).

M. Meyer lui-même remercie l'Assemblée avec laquelle il a eu beaucoup de satisfaction à travailler pendant ses années au Conseil fédéral. La dernière votation populaire et l'apaisement qui l'a suivie est un heureux présage pour l'avenir. M. Meyer fait des vœux pour que notre pays surmonte les difficultés qu'il rencontrera et continue à suivre heureusement sa destinée. (Appl.)

M. Grimm, au nom du groupe socialiste, fit une longue déclaration pour justifier et recommander la candidature de M. Klœti. La revendication de l'extrême-gauche est dictée par une sincère volonté de collaboration, dit-il.

Au nom du groupe radical, M. L.-F. Meyer, de Lucerne, remercie M. Grimm de sa déclaration, qui laisse entrevoir l'abandon d'une politique de lutte de classes. M. Meyer expose que, dans les circonstances actuelles, les principaux groupes de la majorité n'ont pas cru pouvoir abandonner purement et simplement un siège gouvernemental à l'opposition. La collaboration désirable peut se poursuivre sur le terrain législatif.

On passe immédiatement à l'ordre du jour qui appelle l'élection du successeur de M. Meyer.

M. Wetter est élu. — Bulletins rentrés, 223 ; blancs, 8, nuls, 0 ; valables, 215 ; majorité absolue, 108. Ont obtenu : M. Wetter, 117 ; M. Klœti, 98. M. Wetter est ainsi élu.

Nous enregistrons avec la plus grande satisfaction l'élection de M. le Dr Ernest Wetter.

Certes, nous aurions été heureux que la Suisse romande obtînt à nouveau le 2ème siège auquel elle a droit. Mais, en l'absence de candidat susceptible d'assumer la direction du Département des finances ou du Département de l'Economie publique, dans les circonstances présentes (la candidature du libéral Picot étant exclue), nous sommes satisfaits de la décision de l'Assemblée fédérale qui a choisi un homme tout spécialement préparé à jouer un rôle en vue au sein du gouvernement.

Nous même avons été partisan de l'octroi d'un siège au parti socialiste ; mais cette question ne devra être envisagée qu'à l'occasion du renouvellement intégral du Conseil fédéral, l'an prochain.

D'ici là, le Conseil fédéral doit constituer un bloc. (Mr.)

Election du président de la Confédération

M. Philippe Etter est élu président de la Confédération, par 150 voix sur 208 votants.

C'est ainsi le plus jeune des membres du gouvernement qui accède à l'honneur suprême. En effet, M. Etter est né en 1891, à Menzingen, sa commune d'origine ; il fit ses études secondaires à l'Ecole cantonale de Zoug, puis au collège d'Einsiedeln. Il s'inscrivit ensuite à la Faculté de droit de l'Université de Zurich. En 1917, il est avocat à Zoug ; la même année, il assume les fonctions de juge d'instruction, qu'il exercera jusqu'en 1922. Entre temps, soit en 1918, il entre au Conseil d'Etat, qu'il préside en 1927 et 1928.

En 1930, M. Etter vint représenter le parti conservateur zougais au Conseil des Etats, où il s'impose bientôt à l'attention de ses collègues, car M. Etter met au service de ses idées un tempérament ardent et une énergie qui se reflète dans le masque nettement modelé, le menton volontaire et le regard incisif.

Le 28 mars 1934, M. Etter est élu conseiller fédéral, succédant à M. Musy. Il se voit attribuer la direction du Département de l'Intérieur.

L'élection du vice-président

M. Pilet-Golaz est élu vice-président du Conseil fédéral, par 99 voix sur 104 bulletins valables. Il y eut 29 bulletins blancs. On remarquera, à cette occasion, que plus de 80 députés avaient quitté la salle au moment de l'élection.

Et le Tribunal fédéral

Pour terminer, l'Assemblée fédérale désigne M. Robert Fazy par 139 voix pour présider le Tribunal fédéral en 1939 et 1940. M. Léon Robert, par 116 voix, est élu vice-président.

Après cette longue série de scrutins, l'Assemblée liquide encore, selon le préavis de la commission, 97 recours en grâce.

Nouvelles du Valais

Genève. — Fédération des Sociétés valaisannes. — Que se passait-il donc à la salle du Môle, en cet après-midi du dimanche 11 décembre 1938 ? De toutes les rues arrivaient des familles entières, se saluant comme de vieilles connaissances et les enfants trouvaient que leurs parents n'allaient pas assez vite. Etait-ce peut-être à cause de l'Escalade que Genève commémorait avec joie en ce jour ? Elle n'était certainement pas oubliée, mais ce qui attirait surtout petits et grands, c'était l'Arbre de Noël valaisan qui, depuis bien des années déjà, se perpétue avec toujours plus d'ampleur dans l'accueillante cité de Genève. Organisée par la Fédération des sociétés valaisannes, qui groupe les sociétés de Secours mutuel, de bienfaisance, le Cercle XIII Etoiles, la Komona et le Club Monte-Rosa, la fête fut cette fois encore des plus réussies. Elle avait d'ailleurs été préparée avec soin par la commission de l'arbre sous la présidence de M. Escher avec la précieuse collaboration de dames dévouées.

C'est devant une salle archi comble que M. Sermier, président de la Fédération, dit quelques paroles de bienvenue après lesquelles se déroula un programme de choix avec chants, musique, danses suisses, saynètes, le tout exécuté par des enfants costumés avec goût, qui se termina en une apothéose féerique par la Berceuse des anges.

M. Belli, basse, chanta ensuite le « Minuit, Chrétiens » écouté avec une religieuse attention, pendant que petit à petit le sapin s'illuminait... et voici le bon papa Chalande qui, aveuglé par tant de lumière, se trompe de porte. Les petits trépignent d'impatience jusqu'au moment où il arrivera sur scène. Il a beaucoup de verges dans sa hotte, mais ce petit monde lui promet-avec tant de chaleur d'être sage à l'avenir, qu'il n'a pas le cœur de les distribuer.

Une grande table chargée de cadeaux et friandises attend les 178 enfants valaisans qui viendront les recevoir à tour de rôle. Dans des paquets préparés à leur intention, 45 enfants désignés par la Bienfaisance trouveront en outre des vêtements chauds qui seront les bienvenus à la porte de l'hiver.

Pépinieristes autorisés. — Les pépinieristes ci-après désignés remplissent les conditions prescrites par l'arrêté du 17 juin 1922 concernant le développement de l'arboriculture, et sont autorisés à faire le commerce des arbres fruitiers : Rithner Onésime, Monthey ; Ruppen Victor, Massongex ; Fellay Maxime, Verségères-Bagnes ; Dirren Frères, Martigny ; Bender Denis, Fully ; Domaine du Charnot, Fully ; Gaillard Hermann, Charrat ; Lacomoff Alexandre, Charrat ; Domaine de la Sarvaz, Charrat-Saillon ; Ferme des Vergers, Saillon ; Gaillard Frères, Saxon ; Bruchez Marius, Saxon ; Rézert Jules, Riddes ; Gaillard Henri, Chamoson ; Remondeulaz Louis, St-Pierre des Clages ; Roch Ernest, Pont de la Morgue ; Ecole d'agriculture, Châteauneuf ; Gay Maurice, Sion ; Spahr Joseph, Sion ; Jordan Alphonse, Chandoline-Sion ; Rudaz Joseph, Bramois ; Berthod et Crettaz, Bramois ; Métrailler Gaston, Bramois ; Antille Gaston, Sierre ; Masserey Eugène, Sierre ; Meyer Leo, Tourtemagne ; Jaeger César, Tourtemagne ; Ecole d'agriculture de Viège ; Rentsch Ernest, Saxon ; Bender Adrien, Fully ; Granges Ulysse, Fully ; Pailoud Louis, Aven-Conthey ; Sauthier Emile, Sinsine-Conthey. Station cant. d'arboriculture.

Mort de M. Georges Tabin. — Ce n'est pas sans un douloureux sentiment d'étonnement que la population de Sierre a appris la mort de M. Georges Tabin, qui joua dans la contrée un rôle en vue.

Après avoir gravi tous les échelons de la hiérarchie postale, il était devenu chef du bureau de Sierre où il se distingua par ses qualités de travailleur.

En politique, M. Georges Tabin était un membre influent du parti conservateur qu'il représenta au Grand Conseil pendant plusieurs législatures. Il fut élevé à la charge suprême de président du Grand Conseil et c'est avec intelligence et avec tact qu'il s'acquitta de son mandat.

M. Georges Tabin avait été aussi préfet du district de Sierre.

A sa famille si cruellement éprouvée par sa perte, nous présentons nos sincères condoléances.

Riddes. — L'élection d'un vice-juge. — Les électeurs sont priés de se rendre nombreux aux urnes, dimanche 18 courant, pour l'élection du vice-juge. Le candidat officiel est M. Georges Morard.



Jeunesse radicale valaisanne

Fully. — Conférence agricole à la J.R.F. — Sous les auspices du Cercle d'étude de la J.R.F. une conférence sur le « Jardin fruitier en Valais » sera traitée par un membre de notre Sté, professeur aux cours centraux à Châteauneuf.

Les membres et les amis de la Sté se feront un devoir et un plaisir d'assister nombreux à cette importante causerie, le samedi soir 17 décembre, à 20 h., à la salle de la Consommation.

Le Cercle d'étude dont le but est : puissance par le travail et l'instruction, donnera à chacun l'impérieux devoir de prouver par sa présence l'intérêt et l'encouragement à développer notre organisation éducative. Inutile de vous rappeler, chers jeunes, que l'union fait la force, mais devant le danger de la décadence morale des peuples, nous ne serons jamais assez forts sans l'intelligence et l'éducation civique pour défendre notre pays et ses libertés. d'Em., président J.R.F.

Le renouvellement des permis de conduire

Le Département de Police du canton du Valais avise les propriétaires de véhicules à moteur qu'il est formellement interdit, à partir du 31 janvier 1939, de circuler avec un véhicule à moteur sans être porteur du permis de circulation y relatif renouvelé.

En conséquence, les intéressés sont invités à faire parvenir au Service des automobiles à Sion, pour renouvellement, leurs permis de conduire et leurs permis de circulation, et cela avant le 25 janvier 1939.

Les propriétaires de véhicules à moteur qui ne renouvellent pas leur permis de circulation pour l'année 1939 au complet, ont l'obligation de déposer leurs plaques de contrôle jusqu'à la fin décembre 1938 auprès du poste de gendarmerie le plus rapproché de leur domicile.

Toutes contraventions aux présentes dispositions seront punies d'une amende de 50 fr. pour les automobiles et de 20 fr. pour les motocyclettes. Les plaques déposées ne peuvent être rendues aux intéressés que sur présentation du permis de circulation renouvelé pour l'année 1939.

CYCLES

Tout véhicule circulant sur les voies publiques doit être muni d'une marque distinctive portant le millésime de l'année en cours.

Les marques distinctives délivrées en 1938 cessent d'être valables dès le 1er janvier 1939.

Ces marques distinctives ne sont délivrées que sur présentation du cycle, et contre paiement d'une finance de 4 fr. 50 par tous les postes de gendarmerie du canton. Il ne sera délivré aucune marque distinctive (plaque) sans que le cycle soit muni d'une lentille réfléchissante, à l'arrière, conforme aux dispositions de la loi fédérale sur la circulation. Les remorques attelées aux cycles doivent également être munies d'une lentille.

Dès la chute du jour, tout cycle doit être muni à l'avant d'un feu blanc, non éblouissant, éclairant bien la route. Les lampes de poche, vénitienes, etc., sont interdites.

Il est formellement interdit de circuler à deux sur un cycle.

Des fraudeurs punis. — Les autorités administratives (préfets) ont jugé 200 procès-verbaux en matière de denrées alimentaires et ont prononcé des amendes pour un montant de 2775 francs.

Le Tribunal cantonal a jugé les cas suivants :

- 1) Vente d'une boisson artificielle comme jus de raisin et entrave au contrôle ; fournisseur amende 500 fr., les deux représentants 500 fr. et 100 fr.
- 2) Vente de vin mouillé et entrave au contrôle, 1000 fr.
- 3) 11 cas pour mouillage de lait avec des amendes de 100 fr. à 600 fr.

Le chimiste cantonal : Dr B. Zurbriggen.

Une auto contre un char. — (Inf. part.)

Sur la route de Sierre-Noës, une automobile est entrée en collision avec un char, en voulant le dépasser à un tournant du chemin. Les dégâts ne sont guère importants et les propriétaires de la voiture et du char se sont arrangés à l'amiable quant aux indemnités à verser.

A LA FRONTIERE GENEVOISE

Un gros trafic d'immigration frauduleuse

Depuis longtemps, le ministre français de l'intérieur avait l'assurance qu'une organisation genevoise facilitait le passage en France des réfugiés politiques allemands, aussi la création d'une brigade spéciale de surveillance avait-elle été décidée.

Au cours de la journée de jeudi, la police spéciale d'Annemasse obtenait la certitude qu'elle se trouvait en présence d'un très gros trafic qui avait permis à plusieurs centaines de personnes de franchir la frontière clandestinement.

En effet, dans la nuit de mercredi à jeudi, une grosse voiture automobile, occupée par six personnes, tentait de passer sans se soumettre au contrôle du poste de douane d'Archamp, près de St-Julien. Signalée par les enquêteurs, elle fut dirigée sur Annemasse aussitôt, où ses occupants furent arrêtés. L'un d'entre eux n'était autre que M. N. Bloch, huissier de la communauté israélite de Genève, organisateur du trafic. La voiture était conduite par M. Raoul Jacot, chauffeur de taxi à Genève. Tous deux reconnurent avoir réussi plusieurs fois dans leurs entreprises et permis à une vingtaine de réfugiés allemands de gagner la capitale française.

Mais l'enquête ne faisait que commencer. Elle devait prouver qu'un autre Israélite genevois avait, par ses propres moyens, introduit frauduleusement en France plus de cent Allemands. Aussi faut-il s'attendre à d'autres arrestations, la loi française, modifiée par les récents décrets-lois, étant très sévère vis-à-vis des complices étrangers qui, faute de papiers, sont obligés d'échapper aux formalités de police.

Les six personnes arrêtées ont été écrouées à St-Julien en attendant leur comparution.

La vie à Martigny

Revue « Tout va très bien »

Nous recevons de tous côtés des demandes au sujet des tirages de tableaux de la Revue. Certaines de ces demandes sont même très amusantes et dénotent de la part de leurs auteurs un esprit... inqualifiable. Afin de mettre les choses au point, les organisateurs font savoir que tout peut être vu de tout le monde et que la Revue est une soirée de plaisir et non pas une soirée de déballage de méchancetés. De nombreuses personnes influentes et autorités du canton auront naturellement leurs noms égratignés sur scène, mais tout reste dans le ton baliverne. Les diverses scènes : Obscurcissement, Collaboration valaisanne, Fièvre aphéuse, Loterie romande, pour n'en citer que quelques-unes, sont connues de tous et obtiendront sur la scène de longs éclats de rire. Encore une fois, retenez vos places.

Martigny-Sports

Dimanche 18 crt au nouveau terrain du Martigny Sports (en.rée avenue du Nord), dès 13 h., Martigny II recevra Vernayaz I pour le championnat suisse. Martigny II de par sa position de leader de son groupe doit fournir le vainqueur.

A 14 h. 45 ce sera le « great event » de la saison, Sion I sera l'hôte de Martigny I. Ce match sera comme tous les précédents très ardemment disputé ; d'autant plus que les deux antagonistes naviguent de concert avec La Tour I en queue du groupe. Une victoire de Sion sur Martigny l'éloignerait momentanément de la zone dangereuse. Si au contraire l'équipe locale fournit le vainqueur, elle laissera à La Tour la position peu enviable de lanterne rouge. Or comme cette saison la dernière équipe du groupe descend d'office en IIIe ligue, Martigny I apportera toute son ardeur, sa volonté et son courage à la bataille, pour arriver à imposer son jeu aux joueurs de la capitale. Martigny peut en jouant calmement et correctement s'approprier les deux points de l'enjeu. C'est le vœu de tous les sportifs. Le match sera arbitré par l'excellent M. Dagon de Cully.

Martigny-Combe

On nous écrit :

L'affaire de la route de la Crettaz rebondit. Un haut magistrat de notre commune s'est avisé à déclarer dans un établissement public que nos conseillers radicaux, à l'instar des autres, avaient changé d'opinion e. qu'ils se montraient actuellement les partisans de la construction de la route de la Crettaz.

Nous nous sommes empressés d'aller aux renseignements auprès des représentants radicaux du Conseil qui nous ont autorisés à opposer le plus formel démenti aux allégations de ce magistrat. D'aucuns trouveront surprenant de tels agissements qui tendent à faire partager aux radicaux les responsabilités d'une décision que nous considérons toujours comme une grave erreur. Don : acte !

Menu de Noël

Soucieuse de votre dîner de Noël, l'Harmonie organise son deuxième loto chez Kluser, le samedi 17 et dimanche 18 décembre. Ne manquez pas l'unique occasion de vous approvisionner à bon comp.e. Faisans et volailles de Bresse feront vos délices. En outre, un nombre impressionnant de quines : douceurs, liqueurs, vous permettront de réveillonner joyeusement.

Les membres de l'Harmonie

sont priés d'assister à la répétition générale, ce soir vendredi à 20 h. 30. Présence indispensable.

Ce soir, l'Etoile présente son magnifique programme de Noël

C'est donc à partir de ce soir vendredi et jusqu'à dimanche que l'Etoile présentera son beau programme de Noël comportant « *Alerte en Méditerranée* », un des plus grands succès de la saison.

La sirène hurle, les avions vrombissent ; là-bas, au large, un cargo suspect sombre. La cargaison de mort qu'il emportait n'arrivera pas à destination.

Trois marines, réunies dans une action commune, ont assuré la police des mers, et, une fois de plus, sauvé la paix.

Tout Martigny vaudra voir à l'Etoile Pierre Fresnay dans « *Alerte en Méditerranée* », un film splendide à la gloire de tous les marins.

Dimanche soir, train de nuit, dép. avancé à 23.20.

Pharmacie de service

Du 17 au 24 décembre : Pharmacie Closuit.

« Paix sur le Rhin » au Royal

Le Royal présente cette semaine son programme de Noël. « Paix sur le Rhin », un film de notre compatriote Jean Choux, plaira beaucoup. Françoise Rosay, Dita Parlo, Gim Gérald, Camille Bert en sont les brillants interprètes.

Colonie italienne

On rend notoire que dans la 1re quinzaine de janvier aura lieu la distribution des dons de la « Befana ». Les Italiens qui désirent en bénéficier sont priés d'inscrire leurs enfants jusqu'au 31 décembre auprès du secrétaire du Fascio Melega, à Martigny-Bourg.

Charles Trenet à l'Etoile

En complément à son magnifique programme de Noël, vous verrez ce soir et jours suivants, à l'Etoile, ou plutôt vous entendrez 3 chansons de Charles Trenet, le « fou chantant » : « La polka du roi », « Le grand café », « Je chante ».

A Monthey

Grand concert de la « Clé de Sol »

Rappelons le concert que donnera la « Clé de Sol » dimanche 18 décembre dans la grande salle de l'Hôtel du Cerf, à Monthey. Le Chœur portera, pour la première fois, le costume ancien des Dames de Monthey, reconstitué d'après des documents authentiques. Sous la direction consciencieuse de Mme Colombara, cette société chorale a préparé un programme à la fois riche et varié, qui ne comporte pas moins de cinq morceaux inédits de nos trois compositeurs valaisans. L. Broquet, G. Haenni et A. Parchet. Deux solis seront chantés par Mme Colombara e. accompagnés par Mlle Martin. En intermède, un poème de Jehan Ric-tus sera déclamé par Mlle Coppex. Quatre morceaux seront exécutés en Chœur mixte.

Une coquille. — Dans l'article « En passant » d'aujourd'hui on peut lire cette phrase :

« A l'axe Rome-Berlin on oppose ainsi un axe Rome-Paris d'une solidité de fer. »

C'est d'un axe Londres-Paris qu'il s'agit et l'on voudra bien excuser cette coquille.

PHOTOS EN COULEURS
Encore assez tôt pour Noël
Darbellay, Martigny

La vie sédunoise

L'emplacement du nouvel hôpital

L'aménagement de l'hôpital régional en un établissement d'études aura pour effet de hâter la construction du nouvel hôpital qui s'impose aujourd'hui comme une nécessité urgente.

Où va-t-on édifier cet immeuble ? Le Conseil communal, procédant par élimination, a retenu deux terrains qui sont situés à une distance de 150 mètres l'un de l'autre et qui sont admirablement exposés à mi-coteau, sur les hauteurs qui dominent la ville.

L'un est situé près de la propriété de M. Diepold Tell, l'autre près de la vigne de M. Seilz.

Au cours de sa dernière séance, les membres du Conseil communal n'ont pas pu tomber d'accord sur le choix d'un de ces deux terrains.

Chaque projet a obtenu quatre voix ! Il faudra donc passer à un nouveau vote.

Mais, dans quelques jours on sera définitivement fixé sur les intentions de nos autorités. Il n'est en tout cas pas question, nous a-t-on affirmé, de construire le nouvel hôpital ailleurs qu'à l'un des deux endroits précités.

Fausse pièces

On a transmis à la gendarmerie deux fausses pièces de cent sous suisses qui avaient été écoulées sur la place :

L'une avait été donnée dans une laiterie et l'autre à une dame.

Ces deux fausses pièces aux millésimes de 1931 et 1933 étaient fort bien imitées.

Une enquête est ouverte.

Spectacle renvoyé

Par suite de circonstances imprévues, la troupe du Théâtre de Lausanne ne donnera pas le spectacle annoncé pour le 16 décembre. Les billets payés à l'avance seront remboursés au bureau de location.

A St-Maurice

Conseil communal

Séance du 6 déc., présidence de M. Hyacinthe Amacker. — Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le président informe le Conseil que la commune a loué de la Bourgeoisie la place des Glariers, pour le prix de 127 fr. par an. De cette façon, nous pourrions mettre à la disposition des troupes stationnant dans la localité une place d'exercice en parfait état de propreté. Elle servira également de place de jeu pour les enfants.

Il donne également connaissance d'une lettre de la Société d'Histoire du Valais romand remerciant la Municipalité pour la réception chaleureuse qui lui a été réservée lors de sa réunion du 20 novembre dernier. Le Conseil est nanti de deux rapports de sa commission agricole : le 1er concernant des cours d'arboriculture et, éventuellement, de viticulture, à donner aux enfants des écoles primaires, et, le 2me, ayant trait à la culture de la betterave à sucre dans la plaine du Rhône.

Tous les intéressés ayant recouru contre la taxe de la commission d'expertise pour l'expropriation des terrains appartenant à la Société de l'Oeuvre Saint-Augustin, en bordure de la route cantonale et de l'avenue de la Gare, une nouvelle commission est nommée. L'Etat sera prié de faire procéder à une expropriation rapide, afin que l'aménagement de ces artères puissent être mis en chantier au plus tôt.

L'unique classe mixte du hameau d'Epinassey est trop chargée. Après de nombreux pourparlers avec le Dépt de l'Instruction publique, une seconde classe sera ouverte. A l'avenir, il y aura donc une classe de filles, tenue par Mlle Marie Duroux, et une classe de garçons, tenue par M. Raymond Gross.

Il est donné connaissance d'une lettre de la commission locale de D. A. P., concernant l'achat de sacs de sable pour protéger les ouvertures d'abris en cas d'attaques aériennes, ainsi que de masques à gaz.

Le Conseil accorde le transfert, à M. Joseph Chèvre, de la concession du Buffet de la Gare.

M. Ernest Couaz a donné sa démission de garde-forestier. Un cours ayant lieu en 1939, le Conseil y enverra un candidat.

Avis important !

Les correspondants réguliers ou occasionnels du « Confédéré » sont avisés que pour tout ce qui concerne la rédaction de notre journal, les envois ne doivent pas porter d'adresse personnelle, mais être tout simplement adressés à : « Rédaction du Confédéré, Martigny ».

La famille du Brigadier BRIGUET remercie de tout cœur les Rdes Sœurs de la Charité, les Autorités cantonales et municipales, la population de Martigny et tous ses amis, des nombreux témoignages de sympathie reçus dans sa douloureuse épreuve.

La famille du Brigadier BRIGUET remercie sincèrement le Commandant et la Gendarmerie valaisanne, la Gendarmerie vaudoise et les Douanes suisses, des honneurs rendus à son cher disparu.

Nouvelles suisses

Contre les fausses nouvelles

Mercredi après-midi, au Conseil national, M. Baumann, président de la Confédération, et M. Motta, chef du Département politique, ont répondu aux interpellations de M. Walther, conservateur lucernois, et M. Meierhans, soc. zurichois.

A M. Walther, qui signalait l'autre jour les faux bruits qui circulent avec trop de facilité et qui empoisonnent l'opinion publique, l'orateur rappelle les mesures prises récemment par le Conseil fédéral, qui permettront de sévir, dans tous les cas malicieux où les intérêts du pays sont menacés. Mais il rappelle également que les cantons et les autorités locales ont aussi des moyens d'agir dans ce domaine.

Pour M. Meierhans, qui s'inquiète de la propagande étrangère, le chef du Dépt de justice et police montre qu'on ne peut parler d'un danger créé par l'importation massive de littérature étrangère. Sur les enquêtes actuellement en cours, il indique que plus de cent perquisitions ont eu lieu en liaison avec l'instruction ouverte contre trois partis suspects de Suisse allemande. 8 personnes sont encore détenues à ce propos. Le dépouillement des pièces saisies n'est pas terminé. On ne peut fournir d'autres précisions pour l'instant, mais un communiqué officiel sera publié dès que les résultats ne risqueront plus d'être compromis.

M. Motta traite trois points : l'affaire des étudiants allemands en Suisse, le discours de M. Frölicher, ministre de Suisse en Allemagne, et du cas de M. von Bibra, conseiller de la légation d'Allemagne à Berne. Les deux premières questions sont bien connues du public. Pour la troisième, disons que toute la presse étrangère a accusé M. von Bibra de travailler au rattachement de la Suisse au Reich. M. Motta garantit la parfaite correction de ce diplomate et voit, dans ce cas, un parfait exemple des faux bruits à combattre par tous les moyens.

M. Walther se déclare satisfait. M. Meierhans l'est partiellement.

Neuf conseillers fédéraux ?

M. Wettstein (Zurich, radical), en commun avec sept autres conseillers aux Etats, a déposé la motion suivante :

« Le Conseil fédéral est invité à présenter jusqu'au printemps 1939 un rapport et des propositions sur une modification de la Constitution fédérale dans le sens d'une augmentation de sept à neuf du nombre des membres du Conseil fédéral. »

Vaste escroquerie à Genève

Franz Wacessa, l'escroc qui vient de se constituer prisonnier, à Genève, avait réussi à capter la confiance de deux personnes qui, pendant cinq années, endossèrent près de deux cents effets de change au montant unique de 100.000 ou 100.000 fr. en ajoutant quelques zéros. Ces derniers jours, une banque de Fribourg écrivit à l'une des deux personnes en question pour lui demander le paiement d'un effet de 10.000 francs qui n'était en réalité qu'un billet de 100 fr. transformé par le faussaire. C'est ainsi que toute l'affaire fut découverte.

Pour près d'un demi-million d'effets surchargés avaient été mis en circulation. Certains furent escomptés par des usuriers et d'autres par des banques. Actuellement une centaine de traites maquillées d'un montant de 330.000 fr. se trouvent encore tant en Suisse romande qu'en Suisse alémanique.

SPORTS

Les championnats valaisans aux engins

Le premier tour des championnats valaisans aux engins 1938-1939 est terminé. 11 groupes et 41 gymnastes ont affronté le jury dans les différentes régions suivantes : à Viège, Chippis, Saxon et Monthey. Partout, l'on a remarqué de réjouissants progrès et l'Association des gymnastes à l'artistique peut en être fière.

Les résultats du premier tour prouvent que la lutte sera serrée dès le début puisque toutes les équipes se tiennent de très près. Chez les individuels, Gander surclasse tous et le résultat obtenu est bien mérité. Pour la deuxième place, la lutte sera passionnante, puisque Mosiman, Landry et Berger se tiennent de 2 et 3 dixièmes de point.

Que nous apportera le deuxième tour qui aura lieu dimanche 18 décembre ? Trois rencontres sont prévues : à Saxon, pour les sections de Monthey, Martigny et Saxon à 14 h. 45 à la salle de gymnastique ; à Sion pour les sections de Chippis, Sion, Sierre I et II, à 14 h. à la salle de gymnastique. Cette rencontre sera des plus intéressantes puisque nous aurons les 2 plus fortes équipes et les meilleurs gymnastes du premier tour. A Brigue, pour les sections de Viège, Naters et Brigue I, à 9 h., à la salle de gymnastique.

Voici les résultats officiels du premier tour : Sections : 1. Chippis 83.25 points ; 2. Sion 81.20 ; 3. Brigue I 81 ; 4. Viège 79 ; 5. Saxon 78.25 ; 6. Monthey 77.85 ; 7. Sierre I 77.75 ; 8. Naters 75.50 ; 9. Sierre II, 74.50 ; 10. Martigny 71.75 ; 11. Brigue II, 61.25.

Individuels : 1. Gander Althur, Chippis, 29.80 pts ; 2. Mosiman Alfred, Sion 28.70 ; 3. Landry Jules, Chippis 28.60 ; 4. Berger Robert, Viège, 28.50 ; 5. Delseth Roland, Monthey 28.20 ; 6. Clausen Emile, Brigue 27.70 ; 7. Blatter Hanz, Naters 27.50 ; 8. Gemmet Emile, Brigue 27.30 ; 9. Morat Pierre, Sion 27.25 ; 10. Maret Henri, Saxon 26.75 ; 11. Luy Jean, Monthey 26.65 ; 12. Veuillet Edouard, Saxon 26.50 ; 13. Hilty Ulrich, Sierre 26.25 ; 14. Meier Emile, Sierre 26.05 ; 15. Kampfen Aloys, Brigue, Wyssen Maurice, Naters, et Hauser Max, Sierre, 26 ; 18. A. Heinzmann, Viège, 25.75 ; 19. Schneiter Robert, Sierre 25.45 ; 20. Taverna Ermino, Sion 25.25 ; 21. Veu-

Un médecin lausannois assassiné par un étudiant

Le nommé Erny Grunberg, étudiant en médecine dans le service de dermatologie de l'hôpital cantonal de Lausanne, a tué, jeudi après-midi, le docteur Charles Méan, chef de clinique, fils de M. Armand Méan, ingénieur cantonal à Neuchâtel, et neveu de M. Benjamin Méan, juge cantonal à Lausanne.

Le meurtrier est un juif polonais né le 14 novembre 1912, à Ronau, en Roumanie. Il préparait une thèse sous la direction du docteur Charles Méan et du docteur Emile Ramel, professeur ordinaire du service de dermatologie.

Depuis quelque temps, Grunberg se faisait remarquer par son attitude assez nerveuse. Il brusquait les malades, ce qui lui valut les observations du docteur Méan qui lui conseilla de se faire examiner par le docteur Steck, professeur de psychiatrie. Peu après midi, il se trouvait dans un petit local attendant au laboratoire de dermatologie et y attendait certainement le docteur Charles Méan. Lorsque celui-ci arriva, à 1 h. 10, retentirent soudain cinq coups de feu. Le docteur Emile Ramel, qui était au laboratoire, pris d'inquiétude, passa aussitôt par la fenêtre séparant les deux locaux. Il se trouva en présence de deux cadavres : celui du docteur Charles Méan, dont la tête était percée d'une balle qui, entrée par la tempe, était sortie de l'autre côté, et celui de Grunberg, atteint de quatre coups de feu, en particulier d'une balle qui suivit dans sa tête un trajet identique à celle qui tua le docteur Méan. On n'a pu que constater la mort de l'assassin et de sa victime.

Le docteur Méan, originaire de Payerne, était né le 23 mars 1907. Après avoir fait à Lausanne son doctorat en médecine, il était entré, le 1er avril 1933, à l'hôpital cantonal dans le service de dermatologie sous la direction du docteur Emile Ramel, d'abord comme interne, puis, dès le 1er octobre 1935, comme chef de service.

C'était un homme d'une haute valeur scientifique et morale, qui jouissait de l'estime et de l'affection de tous et devant qui s'ouvrait une brillante carrière.

Au Studio de Lausanne

Dans sa séance du 15 décembre 1938, le Comité de la Société romande de radiodiffusion a pris connaissance de la lettre de démission, pour le 30 juin 1939, de M. Edouard Muller, directeur, qui renonce à son activité pour raisons de santé.

Le Comité a pris les mesures nécessaires pour assurer la bonne marche du Studio de Lausanne jusqu'à la désignation de son successeur.

Un pompier trouve la mort

Au cours des travaux d'extinction d'un incendie qui s'était déclaré dans une villa près du vignoble des Faverges, un pompier de Saint-Saphorin, M. Bernasch, marié, père d'une fillette, qui avait pénétré dans un sous-sol rempli de fumée et qui avait subi un commencement d'asphyxie, a succombé. Les dégâts causés par le feu sont minimes.

Un Suisse poignardé au Mexique

On mande de Mexico à la « Zurichsee-Zeitung » que M. Walter Kaegi, de Staefa, qui dirige une fabrique de soie américaine dans cette ville, a été frappé à coups de poignard par un ouvrier avec lequel il était en différend. M. Kaegi a succombé. Il laisse une femme et deux enfants.

they Denis, Saxon, Taverna André, Sion, et Hilty Arnold, Sierre, 25 ; 24. Luscher Jacob, Chippis 24.85 ; 25. Gerber Max, Viège 24.75 ; 26. Khlay Albert, Brigue 24.75 ; 27. Creton René, Martigny 24.50 ; 28. Veuthey Charly, Saxon et Fracheboud Alf., Martigny 24.25 ; 30. Berclaz Alexis, Sion 24 ; 31. Zufferey Isaie, Chippis et Schalbeiter Théo, Sierre, 23.50 ; 33. Ritz Erwin, Naters 23.25 ; 34. Troillet Roger, Martigny et Claret Charles, Monthey 23 ; 36. Bayard H., Chippis et Théler Félix, Sierre 22.75 ; 38. Zuber Paul Naters 22 ; 39. Studer Jules, Viège 21.50 ; 40. Franzen Erwin, Brigue 19 ; 41. Stahli Erwin, Brigue 17.50. Les gymnastes ne totalisant pas 23.25 sont éliminés.

Le championnat suisse

Ligue nationale. — Dimanche nous aurons le grand derby romand Lausanne-Servette qui se jouera à Genève et pourrait bien, comme au premier tour, se terminer par un résultat nul. En outre : Bienne-Chaux-de-Fonds ; Lugano-Nordstern ; Young-Boys-Branges ; Grasshoppers-Bâle et Young-Fellows-Lucerne.

Ire ligue : Aarau-Monthey ; Concordia-Cantonal ; Fribourg-Montreux.

IIe ligue : Chippis-Vevy II ; Martigny-Sion et Lausanne II-Racing.

IIIe ligue : Monthey II-Villeneuve ; St-Gingolph-Aigle et Sion II-Bouveret.

IVe ligue : Bex-Montreux III ; Muraz-Vouvry ; Martigny II-Vernayaz ; St-Léonard-Ardon ; Chippis II-Sierre II et Brigue-Montana.

Juniors : St-Gingolph-Monthey et Sion-Sierre.

FULLY, Grande Salle du Collège

Dimanche 18 décembre en matinée à 14 h. en soirée à 20 h.

Grandes Représentations

données par le Football-Club

PROGRAMME : « Toinette », drame en 3 actes ; « La Femme ? », monologue comique ; « Le Poignard », drame en 1 acte ; « Monseigneur reçoit », comédie en 1 acte.

PRIX DES PLACES : 1ères, 1 fr. 50 ; 2èmes, 1 fr. ; enfants, 50 ct.

Dernières nouvelles

La France et les revendications italiennes

« Pas un pouce de territoire ne sera cédé »

M. Georges Bonnet, ministre français des affaires étrangères, a fait mercredi après-midi un exposé devant la commission des affaires étrangères de la Chambre, à Paris, concernant spécialement les revendications italiennes. Le chef du Quai d'Orsay a été on ne peut plus net. « La France, a-t-il dit, n'acceptera jamais de céder un pouce de son territoire à l'Italie et toute tentative pour réaliser une telle prétention ne pourrait que conduire à un conflit armé. »

On a accueilli à Paris avec une satisfaction particulière la déclaration faite par M. Chamberlain sur l'identité des intérêts des deux grandes puissances occidentales, et plus encore la réponse que le premier ministre britannique a faite aux Communes au député travailliste Henderson. M. Chamberlain a précisé, en effet, que le maintien du « statu quo » en Méditerranée, tel qu'il est consacré par le récent accord anglo-italien, s'appliquait à Tunis et que tout acte contraire à cet accord constituerait « une cause de grande inquiétude pour le gouvernement britannique ».

Dans son exposé à la commission de la Chambre, M. Bonnet a déclaré que le gouvernement français s'en tenait aux explications données à Rome par le comte Ciano et à Paris par l'ambassadeur d'Italie, selon lesquelles le gouvernement de Rome se désolidarisait des manifestations qui ne reflètent pas sa politique.

On souhaite donc que cette agitation s'apaise bientôt. Peut-être la décision prise aujourd'hui par le Conseil de direction de la Compagnie Suez pour une baisse des tarifs y aidera-t-elle.

Une démission retentissante

à l'Union pour la S. d. N.

L'archevêque de Westminster, cardinal Hinsley, a adressé à lord Robert Cecil sa démission de vice-président de l'Union pour la S. d. N. Il estime que l'Union a perdu son caractère d'organisation ouverte à tous les partis, restant à l'écart des controverses purement politiques.

Dans une guerre de longue durée...

L'Angleterre aurait la puissance financière

M. Chamberlain a fait allusion à l'Allemagne, au déjeuner offert par sir George Broadbridge à lord Bicester, à la Chambre des Communes :

« Nous pouvons, dit-il, tenir pour certain que lorsque les hommes d'Etat allemands — je ne dis pas le peuple allemand — réfléchissent aux conséquences possibles qu'un conflit pourrait avoir, si jamais il devait éclater entre nos deux pays, ils ne songent pas seulement à nos armements, mais aussi à nos énormes richesses financières qui, dans une guerre de longue durée, pourraient se révéler un facteur décisif. »

HALTE!

Bazar Philibert

Pour Noël, un coup d'œil chez Philibert, n'oubliez pas mes

FONDANTS en boîtes, mes BISCUITS

pour satisfaire mes clients, fondants au détail, le prix vous épatera.

Sans oublier le 10 %

sur tous les autres articles, c'est intéressant.

Bazar Philibert, L. Kœnig.

Importante Société d'Assurances sur la Vie engagerait de suite

Agent - Acquisiteur

Districts de Martigny et St-Maurice. Conditions intéressantes. Faire offres par écrit sous P. 251 S. Publicitas, à Sion.

L'Etoile et le Royal présentent cette sem.

LEUR MAGNIFIQUE

Programme de Noël

„Paix sur le Rhin“

et „Alerte en Méditerranée“

Fromage OCCASION

Gruyère gras Le kg. fr. 2.—

„ (2ans) fr. 1.60

pièces de 3 à 4 kg. (uros 2000)

1/2 gras et 1/4 gras fr. 1.50

Maigre fr. 1.—

Marquis, laiterie, Sion

A LOUER

de suite ou date à convenir

Appartement

4 chambres, tout confort, à la Rue des Hôtels.

S'adresser à C. Disier, Café Industriel, Martigny-Ville.

TUTEURS

Beaux tuteurs kyanisés

„SIM“

marqués, datés et garantis de longue durée. Représentants :

Deslarzes, Vernav & C^e, Sion

Exigez partout

„Le Confédéré“

Caisse d'Epargne du Valais société mutuelle SION

DÉPÔTS : EN COMPTES COURANTS A VUE ET A TERME A TERME A 3 ET 5 ANS EN CAISSE d'EPARGNE av. garantie légale aux meilleurs taux. Contrôle officiel permanent

Au Casino, Martigny
Mardi, Mercredi, Vendredi
20 21 23 déc.
Tout va très bien
(REVUE)
Prix des places : 1.60, 2.20, 3.30. Mercredi, trains spéciaux

A la Boucherie Chevaline
R. du Rhône, 5 - SION
vous trouverez : (prix à partir de 5 kg.) viande hachée le kg. 1.30
viande en morceaux fr. 1.40-1.60
morceaux choisis fr. 2.-
bouilli à saler fr. 0.90-1.10
Lard blanc Boyaux salés
1/2 port payé à partir de 5 kg.

Machines à écrire
Vente. Echange. Location.
Rubans. Papier carbone.
H. Hallenbarter, SION.

Banque Populaire de Martigny
Dépôts à vue en Caisse d'Epargne à terme
Toutes opérations de banque
Notre Etablissement est contrôlé par les services fiduciaires de l'Union suisse de Banques Régionales

Banque de Brigue
BRIGUE
Les coupons de obligations, ainsi que les intérêts au 31 décembre 1938, sur nos carnets d'épargne, peuvent être retirés dès maintenant.
BRIGUE, le 15 décembre 1938.
La Direction.

Maladies des Yeux
Dr. ACKERMANN
OCULISTE
reçoit le
LUNDI, de 9 1/2 à 11 1/2, à la Pharmacie Morand, Martigny

Monthey Gde Salle de l'Hôtel du Cerf
Dimanche 18 déc., à 20 h. 30
Grand Concert donné par la
Clé de Sol
avec le concours de quelques mes-sieurs. Direction : Mme Colombara. Prix des Places : fr. 2.20 et 1.10

Paix à vos cendres
La Société vaudoise de Crémation envoie gratuitement statuts, journal, brochures, à toute personne partisan de ce mode de sépulture. Ecrire à Lausanne, Case-Ville 39663. Indiquer âge et joindre timbre pour la réponse.

SION
Mise des Vins
de l'Hôpital-Asile. Récolte 1938
le 22 déc. 1938, à 15 h., à la Cave de l'Etabli : env. 19.500 litres de fendant 1er choix en 7 vases 4.600 litres de Johannisberg en 2 vases
Mise par vase
Dégustation à la Cave de l'Hôpital, le 22 déc., dès 10 h.
Tous renseignements par l'Hôpital de Sion, tél. 2.18.78

POUR VOS
CADEAUX
vous trouverez un grand choix de Sacs de Dames, Portefeuilles, Porte-monnaie, Liseuses, Sous-mains, Trousses de voyage et de toilette, Manucures, Ecritoires de marbre, Encriers de bureau, Services à écrire, Porte-plume, Réservoir, Porte-mines, Albums pour photos, Livres d'images et d'histoires, Albums à colorier, Agendas, « Larousse », etc.
Articles de fumeurs.
Grand choix de Cartes de Noël et Nouvel-An
Magasin de l'Imprimerie Nouvelle
A. MONTFORT, MARTIGNY

SERVICE D'INFORMATIONS ROUTIÈRES DU TOURING-CLUB SUISSE
15.XII.38.
Renseignements supplémentaires par le siège central à Genève et les Offices du T.C.S.

Suis acheteur sérieux d'un
Domaine
bien conditionné de 45 à 60 poses vaudoises, si possible en un mas. Paiement comptant. Il nsera répondu qu'aux offres détaillées avec prix.
Ecrire sous chiffres P 112-79 L à Publicitas, Lausanne.

SAXON - Restaurant de la Gare
Dimanche 18 décembre, dès 14 h. à 24 h.
Grand LOTO
organisé par le Football-Club Moutons, quart. de veau, fromages etc.

Appartement A LOUER
à Martigny, 3 chambres, cuisine, galerie, bûcher, cave, galetas. S'adresser à Jules Giroud, Rue des Lavoirs.

Magnot-Vétroz
CAFÉ DE LA PRAIRIE
Dimanche 18 déc., dès 14 heures :
Grand Loto
organisé par la Jeunesse Radicale
Nombreux et beaux lots. Invitation cordiale

Viande pr saucisses
sans os le 1/2 kg. fr. 0.75
1re qualité, cuisson ronde, sans os " -0.80
Morceaux gras à salet, pr la soupe " -0.80
Salamini et mortadelle " 1.50
Saucisses au cumini la paire fr. - 0.80
Grasse fondue 5 kg. fr. 5.00
expédies constamment contre remboursement
Boucherie Chevaline M. GRUNDER
24, Metzgerg., Berne, tél. 22.992
Remboursement de la moitié des frais de port pour des envois de 10 kilos, excepté pour les saucisses au cumini

Fromages
à raclette Fr. 2.40 le kg.
de chèvre Fr. 2.20 le kg.
mi-gras Fr. 2.- le kg.
gras, légèrement taré 2.10 le kg
par pièce et 1/2 pièce, franco
Troillet & Fellay, Orsières

Viande bon marché
LE KG. FR.
Hachée sans nerfs 1.50
Déossée pr charcuterie 1.20
Morceaux choisis pour salaison 1.80
Boyaux 12 ct. le mètre
Expédition soignée par retour du courrier. 1/2 port payé
BOUCHERIE CHEVALINE CENTRALE VEVEY, tél. 51.982

JOLIS
Petits Meubles
pour agrémenter votre intérieur. Une visite au magasin ne vous engage à rien.
Nous pouvons également exécuter selon votre désir et vos indications, n'importe quel meuble. Croquis et devis sans engagement.
Reichenbach Frères & Co
Fabrique de meubles SION
Magasins Avenue de la Gare
VERNAYAZ
OUVERTURE D'UN
Magasin de Meubles
neufs et d'occasion en tous genres. Se recommander : Marianne Décaillet.

C'est vraiment merveilleux que plus de **2 millions** de francs ont déjà été distribués par le **Service d'Aisance Valaisan**

AVIS important
„Le Confédéré“ sera adressé gratuitement, dès ce jour au 31 déc., à tout nouvel abonné ayant versé le montant de l'abonnement pour 1939 au compte de chèques Il c 58.

Tournées aux châteaux suisses
Pour le Suisse qui aime son pays, rien n'est si salutaire que de connaître les glorieux témoins de son passé. On ne saurait donc se poser de but plus éminemment patriotique que de recommander et faciliter à nos populations, et tout particulièrement à la jeunesse, la visite de nos lieux historiques, de nos châteaux et des monuments qui célèbrent le mérite, l'art ou le génie de nos aïeux. N'avons-nous pas trop fréquemment l'occasion de déplorer à juste titre l'ignorance incompréhensible qui règne, même parmi les gens censés voyager, à l'égard des marques évocatrices des temps disparus? Et n'est-il pas opportun de montrer aux visiteurs étrangers qu'attirent les beautés naturelles de la Suisse, ces autres beautés qui sont l'œuvre de nos peintres, de nos sculpteurs, de nos architectes? Ne saurait-on donc ajouter aux renommées dont notre pays jouit au delà des frontières, celles de ses valeurs spirituelles, et notre propagande touristique aura aussitôt à son arc une bonne corde de plus.
Telles sont les réflexions qui ont suggéré au président de la Fédération suisse du tourisme, M. le conseiller national Gafner, lors de l'assemblée générale de 1937 de cette association, de proposer l'organisation d'excursions régulières aux châteaux et autres monuments historiques ou symboliques de la Suisse. En outre, M. le conseiller national Dollfus a motivé un postulat analogue lors de la session d'été 1938, en prenant pour exemple le succès remporté en France par les voyages aux châteaux de la Loire.
Les efforts qu'elle a apportés depuis lors à la réalisation de ce plan, ont valu partout à la Fédération suisse du tourisme un accueil sympathique et encourageant. Ce projet ne pourra cependant être mené à bien qu'au prix d'une organisation minutieuse et d'une coopération étroite de toutes les instances intéressées. C'est la tâche que s'est posée le comité constitué à cet effet le 22 novembre dernier. Mais il est évident que la mission de propager à nouveau la renommée de nos castels, de nos moustiers, de nos vieux cloîtres, ne saurait se contenter de l'effort des organisations de la réclame touristiques; non moins indispensable est la collaboration des autorités, et de toutes les associations ayant précisément pour but de restaurer et conserver ces fleurons de notre patrimoine historique et spirituel.
Si, ainsi qu'il a été décidé, les préparatifs ont progressé suffisamment d'ici à l'été prochain, des tournées d'excursion aux châteaux et sites historiques pourront avoir lieu depuis l'Exposition nationale; elles seront à la portée de chacun et l'expression combien éloquente des liens qui unissent la Suisse moderne à la Suisse historique.

A. Pralong Horlogerie - Bijouterie Optique
Grand-Pont, SION La maison de confiance

Variétés
Les « brûleurs de dur » en Pologne
Des statistiques officielles polonaises montrent que le nombre des « resquilleurs » sur le réseau de chemin de fer est prodigieux. En 1937, 178.000 personnes furent surprises à voyager sans billet. La plus grande partie d'entre elles furent pincées dans le district de Vilna, et en second rang vient Varsovie. Si on calcule que sans doute de nombreux resquilleurs ont échappé aux contrôles, on peut ajouter que les chemins de fer polonais sont le paradis des « voyageurs noirs », comme on les appelle là-bas.
Un lac qui empoisonne les animaux
Un cimetière d'animaux préhistoriques, comparable à celui du lac asphaltique de Rancho la Brea, en Californie, vient d'être découvert à Binigad, à une vingtaine de kilomètres de Bakou. Le professeur Bogatchev a trouvé quantité d'ossements de lions des cavernes, d'ours, d'hyènes, d'élanes, de bœufs, de loups et au res animaux qui, venus boire dans le lac, périssaient ensuite. Le lac contient une couche d'ossements haute d'environ deux mètres, appartenant non seulement à des animaux préhistoriques, mais aussi à des animaux contemporains.
Pour la désagrégation des atomes
Une société allemande d'électricité vient de faire pour une entreprise du Sud-Ouest du pays un générateur électrique dit « de choc », reproduisant des tensions de 1,8 à 2,7 millions de volts. Ces hautes tensions sont destinées à l'essai des isolateurs et des protections de câbles; elles sont obtenues par adjonction, sur le générateur, qui est mobile, d'un accessoire particulier. Les éclairs provoqués par ces tensions servent à la désagrégation des atomes, ou plutôt aux essais qui y tendent.

Les Américains et le téléphone
Les Américains restent les imbattables champions de la conversation téléphonique. Il faut dire que sur les quelque 35 millions de postes en service dans le monde, ils possèdent la moitié, l'Allemagne en a 10 pour cent, la Grande-Bretagne 7, la France 4, comme le Canada, le Japon 3, la Russie 2.5, l'Australie 1.5, et l'Espagne seulement 1 pour cent.
Aux Etats-Unis, il y a environ un poste pour huit habitants, mais dans les grands centres le pourcentage est bien plus élevé: à Washington et à San-Francisco, par exemple, on compte un appareil pour 3 habitants. New-York possède 1.503.700 postes téléphoniques, alors qu'à Paris on en compte 423.000; à Londres 960.700; à Berlin 513.000, et 92.000 à Rome. Au cours de l'année 1937, il a été totalisé à peu près 25 milliards de communications téléphoniques à travers le territoire des U. S. A., ce qui donne environ une moyenne de 800 communications par chaque seconde diurne ou nocturne. Une fréquence record, à n'en pas douter.
Les cellules du corps humain
Si le roi Cheops d'Egypte avait placé dans le désert un être humain au lieu d'une pyramide et si cet être humain avait perdu à chaque seconde une cellule de son corps, il lui manquerait à l'heure actuelle un peu plus de la moitié d'une main. Le corps humain est formé par 30 billions de cellules.
Tél. 2 59 22 BOISMONT LAUSANNE VENNES
Traitements spéciaux des affections du système nerveux. - Désintoxications. Rééducation. Insulinothérapie, etc. - Contrôle médical permanent